



147-2008 Autorisation des dépenses pour les trois formations de l'ADMQ du directeur général et de Madame Mélanie Côté, inspectrice-adjointe.

Il est proposé par André Normand et appuyé par Réal Boissonneault que le Conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Jocelyn Jutras, à suivre les cours suivants: « La nouvelle présentation de l'information financière municipale 2009 » et « L'Urbanisme: Règlements et la procédure ». De plus, le Conseil autorise Madame Mélanie Côté, inspectrice-adjointe, à suivre les cours suivants : « L'Urbanisme: Règlements et la procédure » et « Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.8) ». Les frais d'inscription pour le directeur général est au montant de 310,00 \$ plus taxes et pour l'inspectrice-adjointe de 615,00 \$ plus taxes. Le Conseil autorise également les dépenses qui y sont reliées.

148-2008 Acceptation de la cotation pour l'entretien des systèmes de climatisation du Centre administratif.

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Valère a demandé une cotation au Groupe Plombaction pour l'entretien préventif des systèmes de climatisation de son Centre administratif;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Normand et appuyé par Sonia Gosselin que le Conseil accepte la cotation pour deux (2) entretiens soit un en avril et l'autre en octobre au montant de 450,00 \$ plus taxes. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Jocelyn Jutras, est autorisé à signer le contrat pour l'entretien préventif des systèmes de climatisation du Centre administratif.

149-2008 Acceptation de la cotation pour le marquage routier dans certains secteurs de la municipalité.

**ATTENDU QUE** l'inspecteur municipal, Monsieur Yvon Pellerin, a demandé des cotations à trois entreprises pour le marquage routier dans certains secteurs de la municipalité;

**ATTENDU QUE** seulement une entreprise a répondu à sa demande;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Claude Bourassa et appuyé par Jean Landry que le Conseil accepte la cotation de l'entreprise Lignco Sigma inc. pour le marquage de lignes jaunes sur une distance 21 kilomètres et de 9 lignes d'arrêt pour un montant total de 5 103,00 \$ plus taxes. Les travaux sont prévus pour le 21 septembre 2008.

150-2008 Résolution pour la demande de contribution d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence pour le drainage d'une partie du rang 11 et le rechargement d'une partie du rang 12.

**ATTENDU QUE** le Conseil a pris connaissance du « Guide relatif aux modalités révisées de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eau usées et de voirie locale et ses annexes »;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Valère doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à cette dernière pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean Landry et appuyé par André Normand et résolu:

Que la Municipalité de Saint-Valère s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à cette dernière;

150-2008 Résolution pour la demande de contribution d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence pour le drainage d'une partie du rang 11 et le rechargement d'une partie du rang 12. (suite)

Que la Municipalité de Saint-Valère s'engage à être seule responsable et à dégager les gouvernements du Canada et du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un actes délibérés ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyens du transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec;

Que la Municipalité de Saint-Valère approuve le contenu et autorise l'envoi à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de la programmation des travaux du 04 juin 2007 et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions;

Que la Municipalité de Saint-Valère s'engage à informer la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

151-2008 Demande de nettoyage d'un cours d'eau de la Rivière-Noire sur les lots 537 à 541 du canton de Bulstrode.

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Valère a reçu une demande de la Ferme Belstein pour le nettoyage du cours d'eau sur les lots 537 à 541 du canton Bulstrode;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Normand et appuyé par Claude Bourassa que le Conseil accepte la demande de nettoyage du cours d'eau sur les lots 537 à 541 du canton Bulstrode. Le dossier est donc transféré à Monsieur Léo Ouellette de la MRC d'Arthabaska puisque celle-ci a la compétence dans ce domaine.

152-2008 Demande d'aide financière de l'École Cœur Immaculé pour leur déjeuner bénéfice. Suite à la réception d'une demande financière pour un déjeuner bénéfice de l'École Cœur Immaculé, il est proposé par Aline Grandmont et appuyé Réal Boissonneault que le Conseil met la demande à l'étude.

153-2008 Acceptation de la cotation pour le test de sol (forage) sur le rang 11. Il est proposé par André Normand et appuyé par Sonia Gosselin que le Conseil accepte la cotation au montant de 6 100,00 \$ plus taxes de la Compagnie Géolab inc. afin d'effectuer une étude d'infrastructure routière (huit sondages) dans le cadre de la réfection d'un tronçon d'environ 2 kilomètres sur le rang 11.

154-2008 Formation d'un comité pour la gestion des plaintes. Suite à la demande de Monsieur Jean Landry, conseiller, de former un comité pour la gestion des plaintes des citoyens de La Municipalité de Saint-Valère, il est proposé par Jean Landry et appuyé par Claude Bourassa que le Conseil autorise la formation d'un tel comité. La politique de fonctionnement sera toutefois déterminée ultérieurement.

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions suivantes:

145-2008, 147-2008, 148-2008, 149-2008 et 153-2008.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 30<sup>ième</sup> jour du mois de septembre deux mille huit.

Le directeur général  
et secrétaire-trésorier,

Jocelyn Jutras

Lecture de la correspondance.

Le directeur général donne lecture de la correspondance.

Correspondances reçues:

F.Q.M.: Brochures de formation; Rappel Congrès; Lancement du site internet du Congrès 2008;

Minist. Transp. Québec: Programmes d'aide à l'entretien et à l'amélioration du réseau routier local;

M.R.C. Arthabaska: Avis d'entrée en vigueur des règlements numéro 229 et 209, 227 et 200;

MMQ : Ristourne 2008;

SAAQ : Préavis de vérification mécanique;

CDEBF(CLD) : Marché polonais;

S.Q.: Opération cisaille;

Syndicat des travailleurs des postes : Remerciement pour appuie;

Pluritec: Détermination de la capacité de levage du portique de levage;

Lignco : Soumission 2008;

Ferme Belstein : Demande de creusage de fossés et de la Rivière-Noire;

Géolab: Soumission pour sondages d'infrastructures routières;

CSBF: Demande d'appui financier pour déjeuner bénéfice;

Dépenses et revenus du mois d'août 2008;

Reuves: Quorum; Résilience; Marché municipal; Convergence; Rues principales; L'Excellence; Mensuel de Saint-Valère;

155-2008

Clôture de la séance.

Il est proposé à 21h00 par Claude Bourassa que la séance est levée.

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent et est en accord. En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

---

Louis Hébert  
Maire

---

Louis Hébert  
Maire

---

Jocelyn Jutras,  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier